



CABINET ROSTAING

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

## Un prêt à taux zéro pour l'achat d'un véhicule écolo en zones à faibles émissions (ZFE)

Depuis le 1er janvier 2023, une expérimentation de prêt à taux zéro pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride démarrera dans les zones à faibles émissions mobilité (**ZFE-m**). Pour une voiture de 45000€ maximum, ou 60000€ pour une camionnette, le prêt peut atteindre 30 000€, remboursable en 7 ans. Il est accordé pour l'achat de véhicules d'une valeur maximum de 45000€ pour une voiture ou 60 000€ pour une camionnette, d'un poids total maximum en charge de 2.6 tonnes, dont l'émission de CO<sup>2</sup> est inférieure à 50 grammes par kilomètre. Les personnes dont le revenu fiscal par part ne dépasse pas 14000€, ou les microentreprises de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan ne dépasse pas 2M d'€, pourront solliciter un prêt de 30000€ maximum, remboursable en 7 ans, auprès des banques ayant signé une convention avec l'Etat.

**Bon à savoir** : en cas de recours à la location longue durée ou location avec option d'achat, le montant du prêt est ramené à 10 000€ et la durée de remboursement du prêt est celle du contrat de location.

Source - CGA Contact - N°152 Janvier/Février 2023

**Didier ROSTAING**  
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes